

Commune de Saint Pardon de Conques

Département de la Gironde

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi dix-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pardon-de-Conques s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence du maire Gilbert BLANGERO.

Date de convocation : le 10 novembre 2015

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 12

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE (Adjoints), Pascal RUEL, Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING, Jérôme DESCHAMPS, François LENEVEU , Julia LENEVEU (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Fabrice REVUELTA pour Gilbert Blangero

Excusé : Fabrice REVUELTA

Absents non excusé : Nathalie CHARBONNIER, Pascal MARTIN

Secrétaire de séance : Benoît GUERRERO

ORDRE DU JOUR

- Mission locale participation 2015 avec vote d'une DM pour mandater
- Délibération sur agenda d'accessibilité
- Délibération sur la demande de rétrocession de l'association du domaine d'Elie
- DM pour mandater l'intégration du terrain des Proms sur le budget communal
- DM pour solder des comptes sur le budget lotissement
- Délibération pour implantation panneaux affichage et coût
- Questions diverses.

Prochain conseil municipal à noter le 11 décembre avec délibération sur intégration des coteaux macariens avec la CDC sud gironde avant le 23 décembre.

PREAMBULE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 Octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à décider de reporter la validation le compte-rendu du 16 octobre 2015.

DELIBERATIONS

1. Mission locale participation 2015 avec vote d'une DM pour mandater

Suite à la réunion avec Monsieur Patrick Segulier, directeur de la mission locale de Langon, Monsieur le Maire explique aux personnes absentes à cette réunion, ce que la mission locale apporte à nos jeunes. A savoir :

- Des actions de recrutement pour les offres d'apprentissage
- Des jobs d'été
- Des ateliers pour créer son CV et lettre de motivation
- Des emplois d'avenir et des contrats générations
- Des aides à la mobilité : prêt de vélo, location de scooter, aide au financement du permis B

Le Conseil Municipal remercie Mr Segulier de sa venue pour nous expliquer le fonctionnement de la mission locale et de ses services.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver la cotisation à la mission locale, pour l'année 2015 (soit 1,40 euros par habitant) pour un total de 756 euros.

Voté à l'unanimité

2. Délibération n° 52 sur agenda d'accessibilité

Monsieur Philippe Ducasse explique au conseil municipal, que la commission bâtiment a décidé de faire un maximum de travaux elle-même, pour réduire les coûts qui ne sont en aucun cas négligeable.

En effet, le devis de Qualit Consult pour faire les travaux s'élève aux environs de 14000 euros, alors que Mr Ducasse a fait les devis du matériel qui s'élève à 5495 euros, soit pratiquement divisé par 3.

Les travaux seront programmés sur deux ans. Concernant ces derniers, il y aura une place de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite et, un marquage au sol du stationnement jusqu'à la mairie et au bureau du SIRP, des panneaux d'affichage sur les toilettes, des barres de soulèvement dans les WC, des bandes adhésives sur les portes pour les mal voyants.

Mr Ducasse parle aussi des tapis d'entrée pour une valeur de 1438 euros TTC.

Mr Bagur demande à Mr Ducasse pourquoi changer les paillasons alors que Qualit Consult ne nous les a pas mentionnés.

Mr Ducasse : Qualit Consult a oublié de les mentionner.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'accord du CM pour valider l'agenda sur deux ans.

Voté à l'unanimité

3. Délibération n° 53 sur la demande de rétrocession de l'association du domaine d'Elie

Monsieur le Maire propose la restitution de la voirie, des réseaux du Domaine D'Elie à la commune. Mr Deschamps demande si cela est obligatoire, Mr le Maire répond par la négative.

Mr Bagur demande l'état de la voirie et le coût de son entretien annuel, Monsieur le Maire répond que la voirie est un bi couche en assez bon état, à l'exception de deux petits trous. Le coût est de 26 euros de taxe foncière, et 180 euros d'électricité par an, plus le futur entretien effectué par notre agent communal.

Mr Bagur demande combien coûterait de refaire la voirie, Mr Labbe répond que le bi couche coûte aux environs de 4 euros du M2.

Mr Ruel demande s'il est possible de laisser les bas-côtés à la charge des colotis pour réduire les frais d'entretien de la commune, Mr Guerrero répond qu'il serait difficile de prendre la voirie et pas les trottoirs, en herbe.

Sachant que pour cet acte le montant des frais de notaire s'élève aux environs de 650 euros. Le conseil municipal a conclu que les frais de notaire ne seront pas pris en charge par la commune mais par les colotis, si ces derniers souhaiteraient rétrocéder leur voirie.

Monsieur Le Maire propose donc de voter pour la rétrocession de la voirie et des réseaux, à l'exception des frais de notaire.

Vote pour 10 : Gilbert BLANGERO (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE (Adjoints), Pascal RUEL, Jean-Baptiste PAING, François LENEVEU, Julia LENEVEU, (Conseillers Municipaux) Fabrice REVUELTA (procuration à Mr Blangero)
Vote d'abstention 2: Jean-Philippe BAGUR, Jérôme DESCHAMPS

4. DM n°54 pour mandater l'intégration du terrain des Proms sur le budget communal

Mr le Maire propose de voter le virement de 11 000 euros de crédit du fonctionnement dépense imprévu, en investissement sur l'article 2111 (opération pour prévoir l'intégration dans le budget principal le stock du budget lotissement)

Voté à l'unanimité

5. DM n° 55 pour solder des comptes sur le budget lotissement

Mr le Maire propose la création du compte 1068 avec virement de crédit d'un montant de 28 655,52 euros. Suite à cette opération, un mandat au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisé et un titre au compte 7788 produit exceptionnel divers pour montant de 28 655,52 euros devra être réalisé afin de solder les comptes.

Voté à l'unanimité

6. Délibération n° 56 pour implantation panneaux affichage et coût

Mr le Maire expose la législation en vigueur sur les tableaux d'affichage public sur les communes. En l'occurrence, sur notre commune nous devons avoir deux emplacements d'affichage d'une dimension de 4M2 chacun.

Le CM conclut pour un emplacement d'affichage situé au niveau du jardin pédagogique, lieu-dit Muraille et le second, au niveau du boitier NRA (orange), lieu-dit Vesinaut. Monsieur le Maire propose de le mettre au budget pour l'année 2016 (un devis sera présenté au CM).

Vote pour 10 : Gilbert BLANGERO (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE (Adjoints), Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING, François LENEVEU, Julia LENEVEU (Conseillers Municipaux), Fabrice REVUELTA (procuration à Mr Blangero)
Vote d'abstention 2: Jérôme DESCHAMPS, Pascal RUEL

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire remercie les personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre et, demande qu'à l'avenir tout élu absent prévienne l'équipe par avance.
- Mr le Maire nous informe que le Conseil Départemental nous octroi 19 445 euros, au lieu des 15 000 euros sur le budget 2015.
- Mr labbe fait un point sur les voiries et, informe le conseil Municipal qu'il va recontacter l'entreprise Châtaignier qui a effectué les travaux de voirie devant la salle des fêtes pour reprendre certaines choses.

Fin de séance vers 23h00